



Communiqué de presse

Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, rencontre des bénéficiaires du parcours emploi compétences (PEC)

Nicole Klein, préfète de la Loire-Atlantique, préfète de la région Pays de la Loire, s'est rendue ce jour dans les locaux de la crèche associative « les amis de Jordan » à Nantes pour rencontrer de bénéficiaires du parcours emploi compétences (PEC) de trois associations⁽¹⁾. 523 PEC ont déjà été signés depuis le 1^{er} janvier 2018 en Loire-Atlantique.

« Avec les « parcours emploi compétence », nous passons d'une logique de dispositif pour les employeurs – qui caractérisait les contrats aidés – à une logique de parcours pour les personnes employées. Ainsi, l'ambition des parcours emploi compétences est de conduire les bénéficiaires à l'insertion durable sur le marché du travail », explique la préfète.

L'objectif est de faire monter en compétences et en expérience les personnes qui rencontrent encore trop souvent des difficultés dans l'accès à l'emploi, alors même que le contexte économique est favorable. Désormais, les parcours emplois compétences concernent tous les employeurs du secteur non marchand. Il s'agit de mettre en situation professionnelle les bénéficiaires, de les accompagner et de les former en situation d'emploi. En contrepartie de l'aide de l'Etat, les employeurs doivent s'engager concrètement en faveur du développement des compétences et du retour à l'emploi des personnes embauchées. « Cela nécessitera que les associations continuent à se professionnaliser en tant qu'employeur » souligne la préfète.

5 827 parcours emplois compétences prévus en Pays de la Loire en 2018, dont 2 090 en Loire-Atlantique

La construction de ce « parcours emploi compétences » donne lieu à un dialogue étroit entre l'employeur, le demandeur d'emploi et le prescripteur (Pôle Emploi, mission locale, Cap Emploi ou conseil départemental).

De manière opérationnelle, cela implique :

- un entretien préalable réunissant l'employeur, le prescripteur et le bénéficiaire ;
- la formalisation écrite des engagements d'accompagnement et de formation par l'employeur dans le dossier de demande ;
- un suivi régulier par le prescripteur pendant le parcours et un accès facilité aux dispositifs de formation ;

- un entretien de sortie entre le prescripteur et le bénéficiaire un à trois mois avant la fin du contrat pour préparer la sortie vers l'emploi durable ;

La durée initiale de ces parcours est de 9 à 12 mois. Le renouvellement de ce parcours, dans la limite d'une durée totale de 24 mois, ne sera ni prioritaire ni automatique, mais sera décidée en fonction des besoins d'accompagnement et de formation du demandeur d'emploi.

Des actions complémentaires en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée sont prévues dans le cadre du « plan d'investissement dans les compétences » (PIC), qui sera signé lundi 23 avril en Pays de la Loire, entre l'État et la Région. En 2018, 6 837 places de formation supplémentaires seront ainsi proposées dans la région aux personnes peu ou pas qualifiées, pour des formations de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet, correspondant à un financement par l'Etat de plus de 30 M€.

Contacts presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 90 / 20 91 – 06 78 75 50 67

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>